



MINISTÈRE DU TOURISME
DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE

Province de Québec

HÔTEL DU GOUVERNEMENT, QUÉBEC

DIRECTION GÉNÉRALE
DU TOURISME

Ce 6 décembre 1967.

Monsieur Grégoire Mercure, directeur général,
La Chambre de Commerce du comté de Drummond,
405, rue Saint-Jean,
Drummondville,
(Drummond), P.Q.

Monsieur,

Dans la lettre que nous vous adressions pour accompagner le permis de kiosque de renseignements touristiques numéro vingt-deux (22) que nous vous avons octroyé, nous vous demandions de nous faire parvenir un rapport statistique sur vos visiteurs à la fin de votre période d'activités ou de l'année de calendrier (dans le cas où votre bureau serait ouvert jusqu'au 31 décembre), et nous vous avons même fourni des formules à cet effet.

Or, nous avons lieu de croire que votre kiosque de renseignements est fermé depuis quelque temps déjà, mais nous n'avons malheureusement pas reçu votre rapport statistique.

Vous devinez sans peine que nous tirons des diverses statistiques que nous compilons, des renseignements indispensables à notre travail, et nous comptons sur votre concours pressé pour nous fournir les statistiques que vous avez sans doute recueillies à notre demande.

Nous profitons de l'occasion pour vous inviter à renouveler votre demande de permis pour l'année de calendrier 1968 si vous désirez poursuivre l'opération de votre kiosque de renseignements touristiques, et je vous envoie à cet effet des formules vous priant de me retourner l'original lorsque vous l'aurez dûment rempli. Selon le para 5 de l'article 12 de la loi de l'hôtellerie, votre demande de permis doit nous parvenir avant le 15 février.

J'apprécierais donc recevoir votre réponse à la présente d'ici une semaine ou 10 jours au maximum en ce qui concerne votre rapport de statistiques, et je vous en remercie bien sincèrement à l'avance.

Cordialement vôtre,

le directeur du Service de la publicité,


(Marc Hardy)

MH/gg